



Agenda

Lundi 26 septembre

-11h : Remise des prix de la Fondation culturelle franco-taïwanaise.

-15h : **Pierre BRUNEL**, membre de l'Académie : « *Lecture de la Notice sur la vie et les travaux de Géraud Antoine* » (Grande salle des séances).

-17h30 : Conférence de **Jim WOLFENSOHN**, ancien directeur de la Banque mondiale (Fondation Éthique et Économie).

Lundi 3 octobre

-12h30 : Réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-15h : **Christian SCHRICKE**, correspondant de l'Académie : « *La régulation financière face à la mondialisation des marchés et des acteurs financiers* ».

-Comité secret

Lundi 10 octobre

-15h : Élections de correspondants aux places vacantes dans la section Philosophie et la section générale.

Jean-Luc FLORENT, ambassadeur de France à Chypre : « *La question de Chypre en droit international* ».

Lundi 17 octobre

-15h : **Emmanuel GAILLARD**, professeur à l'École de droit de Sciences Po, avocat à la Cour : « *L'arbitrage international* ».

Lundi 24 octobre : Pas de séance.

Mardi 25 octobre : Séance de rentrée des Cinq Académies sur « le risque », M. **Denis KESSLER** étant délégué de l'Académie.

Lundi 31 octobre : Pas de séance.

Lundi 7 novembre

-12h30 : Réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-15h : **Jean-Pierre COT**, juge au Tribunal international du droit de la mer : « *Le Tribunal international du droit de la mer* ».

-17h30 : Conférence d'**Angel GURIA**, Secrétaire général de l'OCDE (Fondation Éthique et Économie).

Séance du lundi 4 juillet

Après approbation du procès verbal de la séance précédente, le président **Gilbert Guillaume** a fait procéder aux dépôts d'ouvrages. **Philippe Levillain** a présenté l'ouvrage de son confrère **Jean Tulard**, *Rossini sous Napoléon*, Paris (SPM), 2016.

Le président a donné la parole à **François Alabrune**, directeur des affaires juridiques au ministère des Affaires étrangères et du développement international, qui a fait une communication sur « *la politique juridique extérieure de la France* ». François Alabrune a tout d'abord rappelé la définition qu'en a donné Guy Ladreit de Lacharrière, un de ses prédécesseurs dans ce poste, dans le livre qu'il consacre à ce sujet en 1983 : « une politique à l'égard du droit et pas nécessairement déterminée par le droit ». François Alabrune, dans sa communication a montré qu'elle demeure « avant tout une politique, qui est à la fois au service du droit et inspirée par des intérêts nationaux ». Après avoir mis en lumière les différents acteurs de cette politique ainsi que les impératifs qui la déterminent, le communicant analyse l'attitude de la France à l'égard de la formation du droit international : « La France mène une politique active et volontariste [...]. Cette politique est le reflet du rôle joué par notre pays et des caractéristiques que je viens d'énoncer. Elle vise notamment à favoriser l'apport du droit français et de la langue française au développement du droit international. Elle se caractérise par son attachement à un droit clair et précis dans son contenu, sa portée, sa forme. Cet attachement explique sa prudence à l'égard du droit que l'on qualifie de "mou", davantage prisé par certains pays anglo-saxons. Cette politique est appliquée aux principales sources qui contribuent à la formation du droit international : les accords et traités, les actes des organisations internationales, la coutume et la jurisprudence » que l'orateur examine successivement.

« La mise en œuvre du droit international », poursuit-il, « suppose l'intervention de mécanismes juridictionnels et parfois coercitifs. La politique de la France à l'égard des juridictions internationales se caractérise de manière générale par un soutien actif à leur activité ainsi que par la volonté d'y favoriser la place du droit continental et de la francophonie, y compris celle de juristes français en leur sein ». L'orateur note par ailleurs les réticences et la vigilance de la France au sujet de « la compétence extraterritoriale des juridictions nationales ». Concernant le recours à la force, la France de reconnaître que « trois fondements juridiques possibles pour l'emploi de la force : le consentement de l'Etat sur le territoire duquel elle est employée, l'autorisation du Conseil de sécurité des Nations unies et la légitime défense, individuelle ou collective ».

François Alabrune conclut son propos en affirmant que la politique juridique extérieure de la France « doit donc constamment garder comme cap la recherche constante de la cohérence entre le service de l'intérêt national et celui du droit ».

À l'issue de sa communication, **François Alabrune** a répondu aux questions que lui ont posées **Pierre Delvolvé**, **Bruno Cotte**, **Bertrand Collomb**, **Jean-Claude Casanova**, **Jean-Claude Trichet**, **Mireille Delmas-Marty**, **Jean Mesnard** et **Jean Baechler**.

Journées du patrimoine à la Fondation Dosne-Thiers.

- Les 17 et 18 septembre, l'Hôtel Thiers profitera des Journées du patrimoine pour accueillir le public dans le cadre de ses « **Conversations chez M. Thiers** ». Douze académiciens vont y prendre part. Inaugurés le samedi 17 septembre, par **Gabriel de Broglie**, chancelier de l'Institut, et animés par **François d'Orcival**, ces entretiens vont réunir successivement **Chantal Delsol** (« Le populisme »), **Xavier Darcos** (« Les défis de la transmission »), **Jean Tulard** (« La légende de Napoléon »), **Hélène Carrère d'Encausse** (« De l'URSS à Poutine »), puis, le dimanche 18, **Rémi Brague** (« L'Islam »), **Jean-David Levitte** (« L'Amérique et le monde »), **Alain Duhamel** (« Les pathologies politiques françaises »), **Patrick de Carolis** (« Culture et télévision »), **Michel Zink** (« Bienvenue au Moyen-Age »), et **Thierry de Montbrial** (« Géopolitique du Proche-Orient »). Chaque académicien interviendra durant une heure en répondant aux questions de l'animateur et à celles du public. Chacun signera ensuite son dernier livre paru. Une exposition se tiendra également au rez-de-chaussée de l'hôtel et l'on pourra visiter sa bibliothèque et ses collections. (27 place Saint-Georges, 75009 Paris).

Dans la presse et sur les ondes

- **Denis Kessler** : « Il n'y aura pas de gagnants au Brexit », interview dans *Le Figaro* du samedi 25 juin. Extrait : « C'était une catastrophe prévisible. Nous sommes nombreux, parmi les dirigeants d'entreprise, à avoir mis en garde contre les risques économiques, financiers, sociaux et politiques d'un vote en faveur du Brexit. Ce vote a eu lieu. C'est un jour à marquer d'une pierre noire, mais il faut respecter la décision du peuple britannique souverain. Le choc est immense, brutal, mondial ! La livre baisse fortement et les Bourses chutent. La secousse est d'autant plus importante que la probabilité d'un vote négatif avait été fortement sous-estimée... Les marchés détestent l'incertitude. [...] Cet événement va freiner l'économie britannique, et donc l'activité de tous les pays qui travaillent avec le Royaume-Uni, les pays européens en tête. Il y aura un impact négatif sur le commerce, les échanges, l'investissement, la productivité, l'emploi... Mais il existe aussi un risque pour le Royaume-Uni de voir l'inflation repartir – en raison de la baisse de la livre, qui pourrait engendrer une montée des taux d'intérêt qui elle-même pourrait provoquer une crise financière du fait du niveau élevé d'endettement de ce pays, notamment sur l'immobilier. » - Denis Kessler est également cité par *L'Opinion* du vendredi 24 juin : « On a appuyé sur le bouton "disruption", c'est un tremblement de terre, un séisme financier, économique et politique ».
- **André Vacheron** : « Comment prévenir les maladies cardio-vasculaires ? » *Le Figaro* (4 juillet 2016). Extrait : « Le XXI^e siècle devrait passer d'une médecine de soins à une médecine de prévention. S'il n'est pas possible de tout prévenir, dans bien des cas, la prévention dépend d'une modification des comportements. [...] [Les maladies cardio-vasculaires] ne préviennent pas toujours, mais ne frappent pas non plus au hasard. Elles ont des facteurs de risque bien identifiés et corrigibles. [...] Le dépistage à mi-vie (45-55 ans) et le contrôle des facteurs de risque vasculaire sont essentiels. Leur association est grave comme l'a démontré le suivi pendant 38 ans de 19 019 fonctionnaires anglais âgés de 40 à 69 ans (Whitehall study, BMJ 2009). Ainsi, un adulte de 50 ans, fumeur, hypertendu et hyper-cholestérolémique a une espérance de vie réduite de 10 ans. S'il est en plus obèse et diabétique, cette réduction d'espérance de vie atteint 15 ans. [...] Si, comme l'a écrit Sainte-Beuve, vieillir est la seule manière de vivre longtemps, le bien – vieillir doit être préparé très tôt, dès la jeunesse et l'âge moyen de la vie ».
- **Chantal Delsol** : « Le mariage : un engagement sérieux », dans *Valeurs Actuelles* du jeudi 16 juin. Extrait : « Un pur individu, seul au monde et sans solidarité ni amour, devient fou, et la chose est bien démontrée. C'est pourquoi notre société tente de réinventer toutes sortes de liens (depuis la réunion des voisins jusqu'au covoiturage), à condition qu'ils ne soient jamais obligatoires et que chaque partenaire puisse le rompre à tout moment. [...] Le réseau crée des liens sans responsabilité, et c'est exactement ce que réclament nos contemporains. [...] Le mariage est un lien choisi, mais qui néanmoins oblige. C'est une expression normale de la liberté, qui consiste non pas à assouvir ses caprices, mais à choisir ce dont on sera responsable. La loi du divorce qui permet de rompre ce lien signe la sortie du holisme, mais ne dit pas que les liens n'ont aucun sens : elle permet de les rompre en sauvegardant leur importance. Le prénom est donné par nos parents et porte avec lui la filiation. [...] Pourquoi veut-on annuler les procédures de divorce et de changement de nom ? Parce que l'on veut non seulement pouvoir rompre les liens, comme le réclame l'autonomie individuelle sortie du holisme, mais encore légitimer la déliaison comme caprice. La rendre normale, en, faire quelque chose de meilleur que le lien. La rendre anodine, facile, légère, et faire comme si les humains n'avaient pas besoin de liens, pas besoin de racines familiales, comme si tout cela n'était finalement que des bagatelles ».
- « Hommage à **Bernard d'Espagnat** » par Étienne Klein dans *La Croix* du jeudi 23 juin. Extrait : « En 1979, [Bernard d'Espagnat] publia *À la recherche du réel*, un ouvrage extraordinaire à la croisée de la physique et de la philosophie, dont la lecture me fascina : pouvons-nous connaître le réel tel qu'il est indépendamment de nous, se demandait-il, ou sommes-nous toujours enfermés dans notre interaction avec lui ? Bernard d'Espagnat défendait l'idée qu'il serait philosophiquement fautif de traiter cette question sans tenir compte des leçons, impératives à ses yeux, de la physique quantique ».

À savoir

- **Mireille Delmas-Marty**, en qualité de responsable scientifique du « Colloque Université Paris Descartes Sorbonne Paris Cité » qui s'est tenu le vendredi 24 juin sur le thème « Quelle(s) complémentarité(s) en droit international pénal ? », a conclu la journée de conférences et débats par une communication portant sur « Complémentarité et gouvernance mondiale ».